



DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE  
HENRI-DUTILLEUX



1, Rue Pasteur  
49130 LES PONTS-DE-CE



09.60.15.83.41

[sientip@orange.fr](mailto:sientip@orange.fr)

Madame, Monsieur et cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Syndical se réunira le :

**Jeudi 12 mars 2026 à 14h00**  
**Ecole de musique intercommunale Henri Dutilleux – Salle Lenain**

Les dossiers des affaires soumises à l'assemblée peuvent être consultés auprès du secrétariat du syndicat aux lieux et heures de permanence.

J'attire votre attention sur les règles de quorum qui régissent l'installation de l'organe délibérant et sur le fait que la majorité des délégués en exercice doit être présente à l'ouverture de la séance (les pouvoirs n'étant pas comptés pour le calcul du quorum).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, et cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Les Ponts-de-Cé, le 02 mars 2026  
Le Président,  
Jean-Paul PAVILLON



**ORDRE DU JOUR**

| N° DU DOSSIER | OBJET                                                                                                                          |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|               | Désignation du secrétaire de séance                                                                                            |
| 1             | Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 05 février 2026                                                             |
| 2             | <b>Délibération N° 1</b> : Election d'un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025.                     |
| 3             | <b>Délibération N° 2</b> : Compte financier unique – exercice 2025 - approbation                                               |
| 4             | <b>Délibération N° 3</b> : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2025.                                            |
| 5             | <b>Délibération N° 4</b> : Vote du budget primitif 2026.                                                                       |
| 6             | <b>Délibération N°5</b> : Cadre annuel pour l'imputation en investissement de biens meubles inférieur à 500 € - exercice 2026. |
| 7             | <b>Délibération N°6</b> : Participation des familles - tarifs année 2026-2027                                                  |
| 8             | <b>Questions diverses</b>                                                                                                      |